

Faisant suite au conseil municipal du 29 janvier 2009 auquel j'ai pu assister, je souhaiterais formuler quelques remarques (*Remarques en italique caractères sépia*), avec un regard autre que celui des administrateurs élus, qu'il soient de la majorité ou de l'opposition ; ceci dans un objectif constructif et pour l'intérêt de l'ensemble des administrés, sans engagement partisan en terme politique ou d'opposition.

Les citations, les sujets abordés lors de ce conseil n'ont pas la prétention d'être relatés in extenso et mot à mot mais de respecter le plus fidèlement possible leur forme et leur fond ; l'absence de réponse, les réponses laconiques, les flottements, les silences sont parfois aussi parlants que les mots ; ils sont donc repris dans le présent compte-rendu

Questions diverses (toutes à l'initiative de l'opposition)

1. Coupe d'une bande de 5.00 mètres en lisière du bois de Givray sur 7500 m² environ, décision adoptée au conseil municipal précédent.

D Verplancke demande une explication concernant un courrier réponse à en tête de la municipalité en date du 17 janvier 09, adressé aux riverains opposés à la décision radicale de couper (cf. copies jointes)

Lecture des deux courriers par Daniel Verplancke

1. Questions de forme aux membres du conseil :

D Verplancke : *Le courrier réponse de la mairie s'exprime au nom de « l'équipe municipale ». Qui parmi les membres du conseil était informé du courrier des riverains et du courrier réponse de la mairie ?*

Le conseil municipal : *Flottements, regards interloqués, personne n'était informé sinon les deux signataires du courrier et un ou deux membres de la majorité !!!!*

D Verplancke : *Le courrier réponse de la mairie cite « l'équipe municipale ne cache pas son étonnement, pour ne pas dire sa stupéfaction d'être mise en cause en des termes peu amènes par votre lettre » en quoi ces termes sont-ils pour vous peu amènes ?*

Le conseil municipal : *Aucune réponse des rédacteurs du courrier quant au ton de la lettre des riverains sinon : « Le fait qu'un riverain ait pu menacer par courrier la municipalité d'une action contentieuse dans l'hypothèse d'une coupe effective de la lisière »*

La majorité mélange ici plusieurs courriers de riverains, mêlant un courrier collectif avec une lettre individuelle

Le courrier réponse de la mairie cite « Or à cet égard, force est de constater que vous passez allègrement sous silence que la bande de 5 mètres, que vous contestez, soit la propriété communale »

- *La bande de 5 mètres n'est en rien contestée, mais sa coupe l'est.*
- *La bande de 5 mètres est effectivement propriété communale. Est ce à dire que seul le conseil municipal élu en est le maître gestionnaire durant 5 années ? Que veut dire « communale » ? Qui appartient à des administrateurs élus ou à des administrés et des administrateurs ?*

2. Questions de fond aux membres du conseil :

D Verplancke :

« Y a-t-il comme vous le déclarez dans votre courrier risque d'incendie et nécessité d'un barrière coupe feu ? Cinq mètres d'emprise constituent-ils une barrière coupe feu ?

Y a-t-il risque global sur la lisière en cas de tempête ? »

Le conseil municipal Flottements, regards interrogés (quelques membres de la majorité informés du dossier): « il y a risque d'incendie et de chute d'arbres, la coupe est une intervention d'intérêt général selon nous et au regard de l'avis de l'agent de l'Office nationale des forêt »

Aucune réponse argumentée à la question posée, aucune maîtrise apparente du dossier

D Verplancke : Si risque d'incendie il y avait, l'intervention de précaution ne consisterait-elle pas en un débroussaillage au sol sur 50 mètres des plantes herbacées ?

Le conseil municipal Flottements, regards interrogés (M B COUSSIN): « oui, mais on ne va tout de même pas débroussailler sur 50 mètres »

Et puis « certains riverains se sont accaparés la lisière pour y entreposer des matériaux, ce qui est inadmissible »

Monsieur le Maire : « nous commencerons l'intervention par les lisières au droit des riverains favorables à la coupe »

Fin du débat pour le moins peu approfondi.

- *Vu l'échange ci-dessus entendu en conseil municipal et les réponses des conseillers décisionnaires,*
- *Vu le courrier des riverains et la réponse fournie par deux représentants de la municipalité,*
- *Vu l'article paru dans la Nouvelle république concernant l'étude de coût fourni par l'ONF entre la solution « coupe drastique sur 5,00 mètres ou élagage ponctuel des arbres dangereux ;*

Il paraît évident que :

- *Si l'alternative est proposée entre les 2 solutions ci-dessus par l'ONF, cela impliquerait que seul le risque de chute d'arbres et de dégradation mécanique **serait** pris en compte puisque la deuxième solution ne préconise qu'un élagage ponctuel (celui-ci ne répondant pas au prétendu risque d'incendie)*
- *M Cousin affirme lui-même qu'une coupe de 5 mètres n'est pas suffisante pour assurer l'effet coupe feu en disant : « oui mais on ne va tout de même pas débroussailler sur 50 mètres »
Alors pourquoi le faire ?*

- *il apparaît que nous n'appartenons pas à une zone à risques en termes d'incendie de forêts.*

Le bois de Givray est composé d'essences d'arbres feuillus (à opposer aux conifères résineux plus propices aux feux de forêt)

- *Les deux solutions estimées par L'ONF, sans aucune transparence quant au contenu de la deuxième solution consistant en un élagage . Cette estimation pour le moins opaque se résume à deux libellés sommaires et deux montants globaux.*

En quoi consiste dans le détail la prestation d'élagage, comment a-t-elle été estimée par l'ONF ? Ou sont les documents ? La prestation d'élagage a-t-elle été élaborée après une visite détaillée de la lisière ? Dans l'hypothèse d'une

coupe franche, comment sera gérée cette zone déforestée, la gestion à venir de cette bande de 5 mètres a-t-elle été prise en compte dans la balance financière comparative ?

Article Nouvelle République « La mairie a fait estimer 2 solutions par l'ONF (Office national des forêts) : une coupe d'emprise de sécurisation permettant le passage d'engins pour l'entretien annuel aurait un coût de 11 724 € (vente du bois déduite), la solution de l'élagage s'élèverait à 18 121 €. La première solution a été adoptée par 12 voix contre 8 et 2 abstentions. Et c'est cette décision qui crée aujourd'hui la constitution d'un collectif souhaitant avant tout comprendre pourquoi son choix n'est pas respecté »

Mr le Maire déclare « nous commencerons l'intervention par les lisières au droit des riverains favorables à la coupe » Quel intérêt ? Est ce une consolation pour les riverains opposés à cette coupe ou une faveur à ceux qui y sont favorables ? N'est ce pas irrationnel en terme économique (si cette coupe se faisait un jour) d'exécuter ponctuellement une coupe ? Par où les bûcherons accèderont-ils ? Par le jardin des riverains ?

Les différentes réponses de la majorité entendues en conseil municipal dénotent d'une méconnaissance probable du dossier de la part des décisionnaires, d'une méconnaissance totale des autres membres, d'un argumentaire peu fondé, de contradictions flagrantes entre les propos tenus et la décision arrêtée et votée, d'une opacité du dossier et d'une grande légèreté de son contenu.

Une étude sérieuse, un diagnostic détaillé des risques effectifs doivent être réalisés afin de voter cette fois ci en toute connaissances de cause un mode de gestion de cette lisière.

La décision d'une coupe drastique de la lisière est jusqu'alors infondée.

Il faut proposer le chiffrage d'une intervention plus légère que l'élagage systématique. Ce pourrait être source d'économie en cette période de crise et constituer un plus en terme de respect de notre environnement et de notre patrimoine naturel.

2. Intervention de M Capelle relative à la sécurisation de certains axes

routiers M CAPELLE déclare en parlant à M J-P RUAUD : « Sachez que le conseil municipal... »

Lapsus révélateur. Les membres élus de l'opposition ne font apparemment pas partie, pour lui, et sans doute pour les autres membres de la majorité, du conseil municipal.

3. Le bulletin « municipal » Clair d'œil :

M C. LABORIE constate qu'aucun espace d'expression n'est proposé à l'opposition au sein de bulletin.

Réponse de la majorité : « Vous demande t'on de nous exprimer sur votre blog « ligugé 2008 » ? Le Bulletin municipal est financé par la majorité sans faire appel ni aux fonds ni aux agents communaux, il n'y a donc aucune raison pour qu'un espace d'expression libre soit réservé à l'opposition »

L'opposition : « Comment peut-on intitulé comme "municipal" un bulletin financé par une majorité non représentative de la municipalité élue ? »

Réponse de la majorité :Aucune réponse; *sinon une intervention non notifiée ni entendue de Mme C HAIE déclarant* : « nous ne nous déclarons pas systématiquement contre un espace réservé à l'opposition, la demande pourrait être étudiée »

Faute d'un président de séance attentif aux différentes interventions, l'assemblée passe à un autre sujet..

L'opposition : « Les moyens donnés à la rédaction et à l'édition de ce bulletin sont ils effectivement entièrement pris en charge par la majorité sans interférer avec les fonds et moyens publics ?

Réponse de la majorité : oui

La dénomination bulletin municipal est inappropriée puisqu'il ne s'agit que d'un bulletin géré, rédigé et financé par la majorité municipale.

Je doute que tous les artisans et commerçants sollicités pour la parution d'un espace publicitaire dans le bulletin dit « municipal » soient au fait qu'il s'agisse d'un bulletin

de majorité.

Je peux moi-même témoigner en tant que paysagiste de deux appels téléphoniques de la société chargée de communication, édition et publicité du dit bulletin ; celle-ci me proposait la vente d'un espace publicité dans le bulletin municipal ; sans préjuger de sa malhonnêteté car il n'était sans doute pas informée du leurre, le procédé paraît bien opaque voire mensonger et finance in fine -selon les dires de la majorité- la parution d'une expression de la majorité municipale.

Le bulletin dit « municipal » stipule en bas de deuxième de couverture : « rédaction –documentation - diffusion : Mairie de Ligugé » Qui prend ces trois éléments en charge ?

La mairie de Ligugé comme écrit ou les élus de la majorité bénévoles ?

4. La commission vie scolaire :

Mme C LABORIE s'adressant à M le Maire : « M le Maire peut-on savoir à quand remonte la dernière commission vie scolaire ? »

M le MAIRE : « Je ne sais plus »

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

M J-P RUAUD : Nous avons eu écho sans en être officiellement informés de la démission de Mme C DUMIOT de sa responsabilité dans la commission vie scolaire, qu'en est il ?

M le MAIRE : « Mme DUMIOT a donné sa démission en tant qu'adjointe- et non uniquement de sa responsabilité au sein de la commission vie scolaire »

M J-P RUAUD : « en tant qu'adjointe !!!!! » Pourquoi ne sommes nous pas informés ?

M le MAIRE : « Nous attendons le retour administratif de la préfecture relatif à cette démission »

Une mission importante comme le vie scolaire déjà bien désertée depuis le début de la mandature reste ici en léthargie complète ; Pas d'anticipation pour assurer la mission en l'absence d'une chargée de mission efficace(et dorénavant en l'absence de chargée de mission)

5. La commission vie participative :

L'opposition s'adressant à M le Maire : « M le Maire peut-on avoir confirmation de la démission de M D LOUIS de commission vie participative ? » « démission dont nous avons eu écho »

M le MAIRE : « Oui M D LOUIS démissionne effectivement de la commission vie participative »

L'opposition : « Alors qu'advient il de la commission vie participative »

M le MAIRE : « elle est en dormance »

Ce conseil municipal de 29 janvier 2009 laisse apparaître :

- *une profonde et navrante léthargie -voire une démission- des responsabilités municipales une désertion dans le domaine du social (ceci est bien loin des ambitions annoncées au programme en phase électorale),*
- *une opposition active et prolix malheureusement entravée dans la plupart de ses actions,*

Cette situation perdue et s'accroît ;

Pourquoi, en bonne intelligence, pour l'intérêt de notre commune et des tous ses administrés les responsabilités ne sont elles pas plus partagées, les débats plus approfondis et aboutis ?

Hervé Guerin